ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 129697

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le report des élections des représentants étudiants dans les conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS). La Fage et l'ANEMF rejettent les arguments du ministère selon lesquels cette décision est motivée par la volonté de créer un climat serein pour ces élections étudiantes. Les syndicats étudiants estiment que le Gouvernement s'inscrit dans l'illégalité en ne respectant pas l'article 17 du décret du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires traitant des dates des élections étudiantes. Ils appellent le Gouvernement à respecter la réglementation en vigueur et lui demande d'exposer un argumentaire cohérent afin de justifier cette décision. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Michel Liebgott
Circonscription : Moselle (10e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 129697
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1981
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)